



Solidaires, Unitaires et Démocratiques

Syndicat des travailleurs du rail de Paris Sud Est

40 Allée de Bercy - 75 012 Paris

Tel : 09 50 25 20 69 - Mail: sudrailpse@gmail.com

BULLETIN D'ADHÉSION

Madame Monsieur Non binaire

Statut CDI

NOM:

PRÉNOM:

SECTION SYNDICALE:

CLASSE : EMPLOI TYPE:

MÉTIER :

ÉTABLISSEMENT / ENTREPRISE:

LIEU D'AFFECTATION:

NUMERO DEPARTEMENT D'EMPLOI:

TAUX TEMPS PARTIEL:

ADRESSE PERSONNELLE:

CODE POSTAL:

VILLE:

TELEPHONE:

EMAIL:

COTISATIONS

STATUTAIRE OU ÉQUIVALENCE CONTRACTUEL			COÛT ANNUEL	COÛT RÉEL APRÈS DÉDUCTION D'IMPOTS
QUALIFICATION	TAUX MENSUEL	ÉCHÉANCE PA		
CLASSE 1	9,00 €	18,00 €	108,00 €	36,72 €
CLASSE 2	10,90 €	21,80 €	130,80 €	44,47 €
CLASSE 3	13,90 €	27,80 €	166,80 €	56,71 €
CLASSE 4	15,20 €	30,40 €	182,40 €	62,02 €
CLASSE 5	16,90 €	33,80 €	202,80 €	68,95 €
CLASSE 6	20,90 €	41,80 €	250,80 €	85,27 €
CLASSE 7	24,90 €	49,80 €	298,80 €	101,59 €
CLASSE 8	29,90 €	59,80 €	358,80 €	121,99 €
CLASSE 9	35,90 €	71,80 €	430,80 €	146,47 €

SECTEUR PRIVÉ			COÛT ANNUEL	COÛT RÉEL APRÈS DÉDUCTION D'IMPOTS
SALAIRE NET	TAUX MENSUEL	ÉCHÉANCE PA		
< 1400€	9,00 €	18,00 €	108,00 €	36,72 €
1400€ < S > 1599€	10,90 €	21,80 €	130,80 €	44,47 €
1600€ < S > 1799€	13,90 €	27,80 €	166,80 €	56,71 €
> 1800€	15,20 €	30,40 €	182,40 €	62,02 €



Solidaires, Unitaires et Démocratiques

Syndicat des travailleurs du rail de Paris Sud Est

40 Allée de Bercy - 75 012 Paris

Tel : 09 50 25 20 69 - Mail: sudrailpse@gmail.com

Vous pouvez déduire de votre impôt sur le revenu vos cotisations syndicales. Le montant sera à reporter sur votre déclaration de revenus en case: 7AC pour le déclarant 1
7AE pour le déclarant 2

Si vous avez opté pour les frais réels, vous devez inclure vos cotisations dans vos frais professionnels déductibles.

Le crédit d'impôt est égal à 66 % des sommes versées, retenues dans la limite de 1 % du revenu imposable.

Chaque année une attestation vous sera délivrée et vous devrez la conserver pendant 3 années afin de justifier votre déclaration en cas de contrôle fiscal.

Les données personnelles communiquées dans le cadre de cette adhésion font l'objet d'un traitement informatique sous forme de "fichier adhérent.es", par les personnes mandatées par le Syndicat SUD-Rail de PSE ou par la Fédération des Syndicats SUD-Rail, exclusivement pour :

- gérer la relation administrative à l'adhérent.e, telle que notamment les informations pratiques, le paiement de la cotisation, les convocations formelles...
- organiser la vie militante, tel que notamment l'organisation et le suivi des réunions de section, des conseils syndicaux, des conseils fédéraux ou congrès, des consultations directes des adhérents, l'établissement de cartes ouvrières, au périmètre du Syndicat ou de la Fédération, en fonction des métiers, des activités ou entreprise d'appartenance, du lieu d'habitation, du genre, du statut (Statut, contractuel, CDD,...), de la qualité d'actif/active ou de retraité.es,... L'objectif de ces cartes ouvrières est de favoriser l'information la plus adéquate et la participation la plus pertinente aux actions militantes, selon un ou plusieurs de ces critères, ou bien de mieux répondre aux règles relatives à l'égalité femme/homme (en ce qui concerne le critère du genre).

En aucun cas les données personnelles ne sont transmises à des tiers en dehors des structures du Syndicat ou de la Fédération.

En signant votre bulletin d'adhésion, vous reconnaissez avoir été correctement informé.e de l'usage qui peut être fait des données personnelles me concernant, et vous consentez à ces traitements. Vous disposez à tout moment d'un droit de suite sur ces informations pour les faire actualiser, corriger ou supprimer, en vous adressant pour cela aux personnes mandaté.es du Syndicat par tout moyen permettant de tracer votre demande.

2 méthodes sont à votre disposition pour le paiement régulier de vos cotisations syndicales:

PAR PRÉLÈVEMENT (renseigner votre IBAN et BIC ci-dessous):

Les prélèvements sont effectués tous les deux mois entre le cinquième et quinzième jour du mois (janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre et Novembre) pour l'équivalence de 2 mois de cotisations par échéance. C'est la méthode la plus simple et efficace pour notre gestion administrative. Votre signature en bas de page autorise le mandat de prélèvement.

PAR CHÈQUE BANCAIRE (à l'ordre de SUD-Rail PSE):

Les versements sont à effectuer régulièrement.

Attention, si vous déduisez vos cotisations syndicales de votre impôt sur le revenu, nous ne pouvons vous délivrer une attestation fiscale que sur la base des montants réellement encaissés avant le 31 décembre de l'année en cours. Pensez à vous y prendre suffisamment tôt !

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à contacter votre section syndicale, un-e délégué-e ou le trésorier.

Le tableau des cotisations syndicales se trouve au dos de ce bulletin. Celui-ci peut évoluer après décision du conseil syndical.

IBAN

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DATE et SIGNATURE DE L'ADHÉRENT-E: